

Opération : Déchargement ; Chargement ; Entretien/Réparation Grutage Pompage
Nature : Engins ; Fournitures ; Matériel Déchets

Type de prestation : Livraison - Transport

Présence de marchandises dangereuses : Oui ; Non

Types de fourniture : Matériaux granulaire

Vérification de la VGP : Oui ; Non

Numéro de parc :

Observations :

Fournisseur - Transporteur

Raison sociale : GARANDEAU

Adresse :

2 Route des étangs, Cherves Richemont
16370 Val de Cognac

Contact : Philippe Nogues

N° Tél : 06.32.85.50.29

E-mail : philippe.nogues@groupegarandeau.com

Entreprise d'accueil

Entité : Guintoli – Nouvelle Aquitaine

Adresse du siège : Parc d'Activité de Laurade
CS80009

13156 TARASCON

Chantier: AFSB PEM2 VRD

Adresse : 190 Rue du bois du pont,
33140 CADAJAC

Contact : Quentin TACHON

N° Tél : 06 70 09 76 76

E-mail : quentin.tachon@guintoli.fr

Il s'agit des informations générales, merci de prendre les coordonnées et l'adresse de livraison lors de la commande

Date de l'opération :

Valable du 22/01/2026 au 22/01/2028

Horaires d'ouverture du chantier

Matin : 7h00 – 12h00 (du lundi au vendredi)

Après-midi : 13h00 – 17h30 (du lundi au jeudi)

La livraison se fera en priorité durant les horaires d'ouverture du chantier.

Des livraisons en dehors des horaires d'ouverture habituels pourront exceptionnellement avoir lieu pour la réalisation d'OCP (« Opérations Coup de Poing ») ou de travaux de nuit.

Équipement de protection individuelle du chauffeur

Casque, Chaussure de sécurité, Gilet HV, Gants



Le port des EPI est obligatoire par le chauffeur

Missions du chauffeur

- Chargement,
- Déchargement,
- Calage,
- Arrimage,
- Transport,
- Lavage de la toupie,
- Pompage (selon demande de l'entreprise),
- Autres :

Moyens mutualisés de transport, levage et manutention

- Porte engin,
- Poids lourd (semi, 8x4, 6x4 – benne ou plateau),
- Bras grue,
- Engin de chantier,
- Chariot élévateur,
- Transpalette manuel,
- Camion toupie,
- Pompe,
- Autres :



Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons (DHOL)

AFSB PEM2 VRD – Accès 1 – Base Vie

(Art.4515-1 et suivants du Code du travail)

Version 1
Du 01/09/2021
L'LE BIHAN/A.BOUCIIIR
Région Aquitaine

Modalité d'accès et de stationnement

Protocole d'accès joint en annexe :

Oui ; Non

Se rendre aux coordonnées GPS :

Oui ; Non

Contacter la personne sur place :

Oui ; Non

Autres renseignements utiles :

Ci-joint accès à la zone base vie.

Les zones sont spécifiques à chaque ouvrage – Bien prendre connaissance de la zone et des modalités d'accès avant votre arrivée.

Services accessibles

Accès aux installations :

Oui ; Non

Téléphone :

Oui ; Non

Consignes en cas d'accident jointes en annexe :

Oui ; Non

Quai de déchargement :

Oui ; Non

Levage :

Présence de chef de manœuvre : Oui ; Non

Distance et hauteur maxi de la zone de déchargement au camion :

d (m) : Suivant adéquation de levage machine h (m) : Suivant adéquation de levage machine

Charge max à lever : Suivant adéquation de levage machine

Appareils de levage utilisés pour l'opération : à la charge du fournisseur/entreprise de transport / à la charge de l'entreprise d'accueil

Grue de chargement/déchargement – type de grue :

Camion bras-grue, Chariot élévateur, Autre (spécifier) :

Autres renseignements utiles :

Précautions particulières

À préciser : Ce document doit être signé, complété et à renvoyer avant la date de livraison.

LE CHAUFFEUR APPELLERA 30 MINUTES AVANT SON ARRIVÉE SUR SITE.

Consignes de sécurité

Respecter les aires de chargement-déchargement ou de livraison,

Suivre les instructions du personnel du site,

Respecter le code de la route,

Respecter les consignes particulières de circulation de l'établissement :

- Interdiction d'utiliser le téléphone mobile au volant,
- Port de la ceinture de sécurité obligatoire,
- Vitesse limitée à 30 km/h dans les emprises chantier,
- Vitesse limitée à 10 km/h à proximité de personnel à pied,
- Interdiction de rouler benne levée,
- Le chargement ou le déchargement se fait sur une zone plane et dégagée,
- Interdiction d'évoluer dans la zone d'action des matériels de manutention (ne pas se placer sous la charge),
- Interdiction de monter sur le marchepied des véhicules pendant les manœuvres,
- Signaler toute pollution constatée sur site,
- En cas d'accident, prévenir les secours et le responsable de chantier,
- Le **fournisseur/locataire** s'engage à transmettre à son transporteur toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération,
- Le **fournisseur/locataire** s'engage à transmettre et à expliciter le présent protocole de chargement/déchargement à toutes les personnes susceptibles de réaliser les opérations en question, qui doivent être en mesure de présenter ledit document sur site,
- Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions de la présente convention ainsi que celles figurant dans les documents joints.
- Toute livraison doit être faite en présence d'un représentant de l'entreprise d'accueil,
- Quelle qu'en soit la cause, toute livraison en dehors des heures d'ouvertures du chantier est interdite.



Tout contrevenant à ces règles de sécurité pourra donner lieu à une exclusion du chantier. Les conséquences financières seront entièrement répercutées à l'entreprise à laquelle appartient le contrevenant.

Autre : À préciser

- Obligation de baliser le stationnement du véhicule lors du chargement/déchargement s'il empiète sur les voiries (signalisation + alternatif manuel ponctuel), demander de l'aide au personnel sur place,
- Obligation de céder le passage aux engins évoluant sur le chantier,
- Kit antipollution obligatoire,
- Jeter les déchets dans les bennes/poubelles prévues à cet effet (interdiction de jeter, brûler ou ensevelir dans la nature).
- Interdiction de pénétrer sur le chantier et de circuler sans un personnel de l'entreprise d'accueil.

Vous devez obligatoirement prévenir les responsables du chantier, ils viendront vous prendre en charge et vous indiqueront zone précise de livraison, chargement ou déchargement

Entreprise d'accueil

Nom : GUINTOLI – Quentin TACHON
Date : 12/01/2026

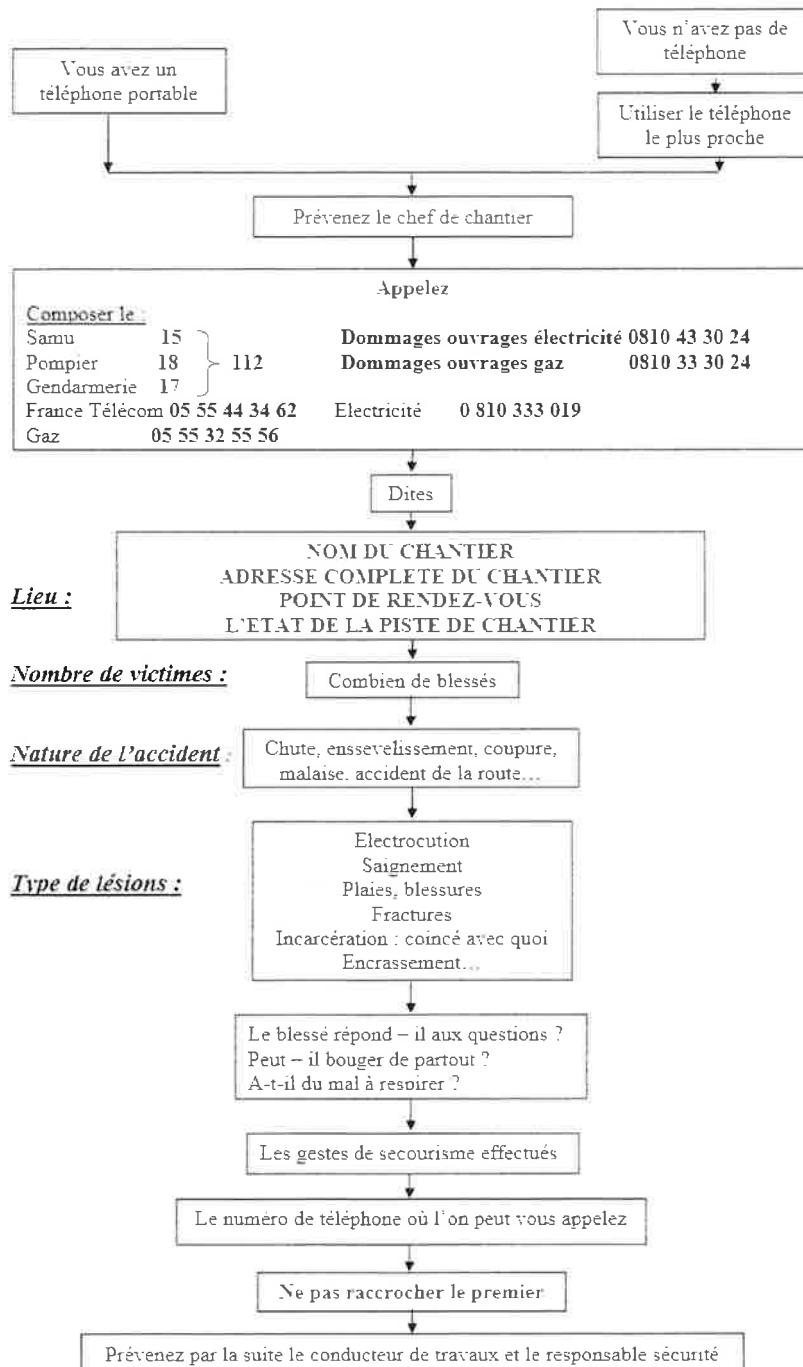
Signature :

Transporteur

Nom : GARANDEAU - Philippe NOGUÈS
Date : 10/01/2026

Signature :

Annexe 1 : Consignes en cas d'accident





Annexe 2 : Protocole d'accès

Accès 1 : Base vie

CONTACTS SUR SITE

Sur site, privilégier le contact avec le chef de chantier, puis le chef d'équipe.

Ne contacter le conducteur de travaux que si les chefs de chantier et d'équipe ne sont pas joignables.

Quentin TACHON – Conducteur de travaux – 06 70 09 76 76

David DEBROSSE – Chef de chantier – 07 65 16 46 23

PLAN DE SITUATION

Adresse : 190 Rue du bois du pont
33140 CADAUJAC

